

## COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU 12 MAI 2015

### Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la mise en œuvre du Plan Cancer"

---

**André Frédéric (PS):** Madame la présidente, madame la ministre, selon les chiffres de la Fondation Registre du Cancer, 65 269 nouveaux diagnostics de cancer ont été enregistrés en Belgique en 2012. S'il était encore nécessaire de le démontrer, ces chiffres prouvent que la lutte contre le cancer doit rester une priorité de santé publique. En 2008, un vaste Plan national de lutte contre le cancer a été lancé.

Ce Plan contenant trente-deux mesures concrètes concerne d'abord la prévention et le dépistage, ensuite les soins, le traitement et le soutien pour les patients et, enfin, la recherche. Ce sont des axes essentiels pour faire reculer la maladie, pour continuer à améliorer la vie des personnes touchées et pour permettre une médecine toujours plus innovante en la matière.

Une évaluation de ce Plan a, par ailleurs, été menée par votre prédécesseur et des mesures supplémentaires y ont été intégrées. Ce Plan dont la mise en place est encouragée au plan international par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Union européenne a, par ailleurs, comme objectif de rendre complémentaires "les actions politiques menées aux différents niveaux de pouvoir, de renforcer leur efficacité par le partage d'objectifs communs".

Madame la ministre, dans votre note de politique générale, vous aviez mentionné devoir vérifier si ce Plan Cancer pouvait continuer à être concrétisé. Aujourd'hui, les inquiétudes demeurent. Pouvez-vous donc nous confirmer dans quelle mesure le Plan national Cancer pourra continuer à être mis en œuvre et surtout nous dire clairement où nous en sommes aujourd'hui? Le Plan national Cancer figure-t-il à l'agenda du prochain comité interministériel de la Santé? Pourriez-vous nous dire si une évaluation de ce Plan est prévue prochainement? Des mesures complémentaires sont-elles déjà envisagées?

**Maggie De Block, ministre:** Monsieur Frédéric, il est évident que le cancer reste une priorité pour la santé publique. Le Plan Cancer initialement prévu pour la période 2008-2010 a été poursuivi et élargi avec des mesures supplémentaires depuis 2011. Le SPF Santé publique et l'INAMI sont responsables de la réalisation du Plan Cancer. Aujourd'hui, la majorité des actions du Plan Cancer ont été réalisées et sont des mesures structurelles. Ces actions seront évidemment poursuivies, comme je l'ai également mentionné dans la note de politique générale.

Le Plan Cancer fait l'objet de la concertation avec les entités fédérées et est discuté au sein des groupes de travail intercabinet "maladies chroniques". De plus, le sujet figurait déjà à l'agenda du comité interministériel du 30 mars à côté d'autres points, entre autres la gestion des protocoles d'accord concernant le dépistage du cancer, à savoir un protocole avec les entités fédérées.

Le Centre du Cancer a présenté, fin 2012, une première tentative d'évaluation de l'exécution des initiatives mises en place dans le cadre du Plan Cancer pour la période 2008-2010. Cinq pistes ont été identifiées comme prioritaires: la réhabilitation des patients oncologiques, le lien entre les soins à l'hôpital et à domicile (soins intégrés), les banques et dons de cellules souches (j'ai déjà répondu à une question à ce sujet lors de notre précédente commission), le système de qualité des soins en oncologie et, enfin, la médecine personnalisée.

Ces thèmes ont été examinés en groupes de travail thématiques chargés d'analyser chacun des thèmes et de formuler des nouvelles mesures *evidence-based* en fonction des budgets disponibles. Par exemple, le groupe de travail "réhabilitation des patients oncologiques" réalise actuellement un projet-pilote sur le terrain dans trois grands hôpitaux de chaque Région, spécifiquement pour développer un instrument de réintégration socioprofessionnelle pour les personnes atteintes du cancer.

En outre, en collaboration avec le SPF, nous étudions avec des experts comment simplifier la législation afin que le retour et la réintégration socioprofessionnelle des malades chroniques soient mieux garantis. De telles mesures sont importantes pour éviter l'isolement social de ces personnes.

Le Centre du Cancer au sein de l'Institut scientifique de la Santé publique qui a été mis en place en 2009 et qui est chargé du monitoring et de l'évaluation du Plan Cancer a publié un état des lieux en 2014. Ce document de 90 pages est consultable; y figurent toutes les réalisations déjà faites dans le cadre du Plan Cancer. Par manque de temps, je ne peux évidemment pas vous lire ici ces 90 pages.

**André Frédéric** (PS): Madame la ministre, il y a parfois un décalage entre le moment où l'on dépose une question et où on la pose. Le Conseil interministériel étant dépassé, ce qui m'importe, c'est que des décisions aient été prises par le passé et que l'on continue à suivre de près ce qui représente un fléau terrible pour nos concitoyens. Je suis donc heureux de voir que les choses continuent leur chemin avec de nouvelles pistes et concrétisations dans une série de secteurs. Vous venez de parler de la réinsertion socioprofessionnelle à laquelle on ne pense pas directement quand on parle de cancer. Madame la ministre, je vous remercie.